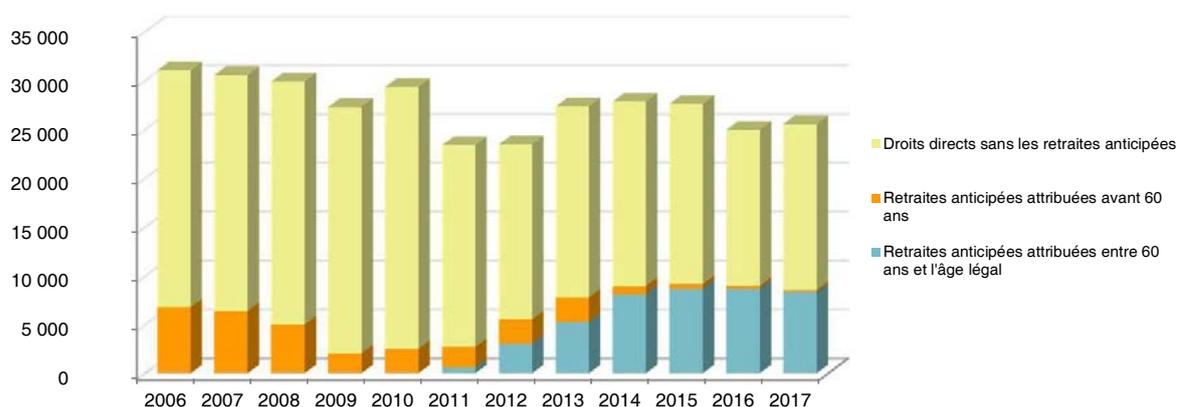


**Retraités résidant en Carsat Nord-Est**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	13 095	19 361	32 456
Droits directs (retraites personnelles)	12 026	13 486	25 512
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 069	5 875	6 944
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	622	927	1 549

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 781	2 760	8 541
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,5 ans	72,3 ans	72,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,0%	13,1%	10,2%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,3%	10,1%	10,2%
Polypensionnés	42,0%	31,6%	36,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	241 746	308 923	550 669
Retraités percevant un droit direct seul	232 527	204 666	437 193
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 292	17 558	18 850
Retraités percevant les deux à la fois	7 927	86 699	94 626
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,5%	2,6%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	61 260	22 570	83 830
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	809 €	634 €	711 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 128 €	961 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,2%	51,1%	35,8%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

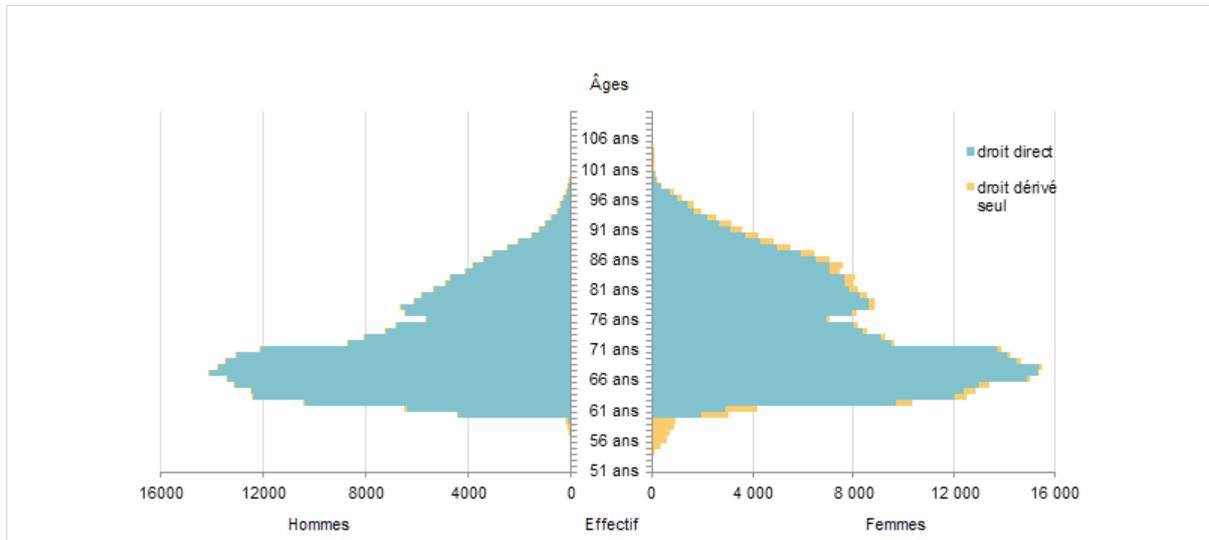
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

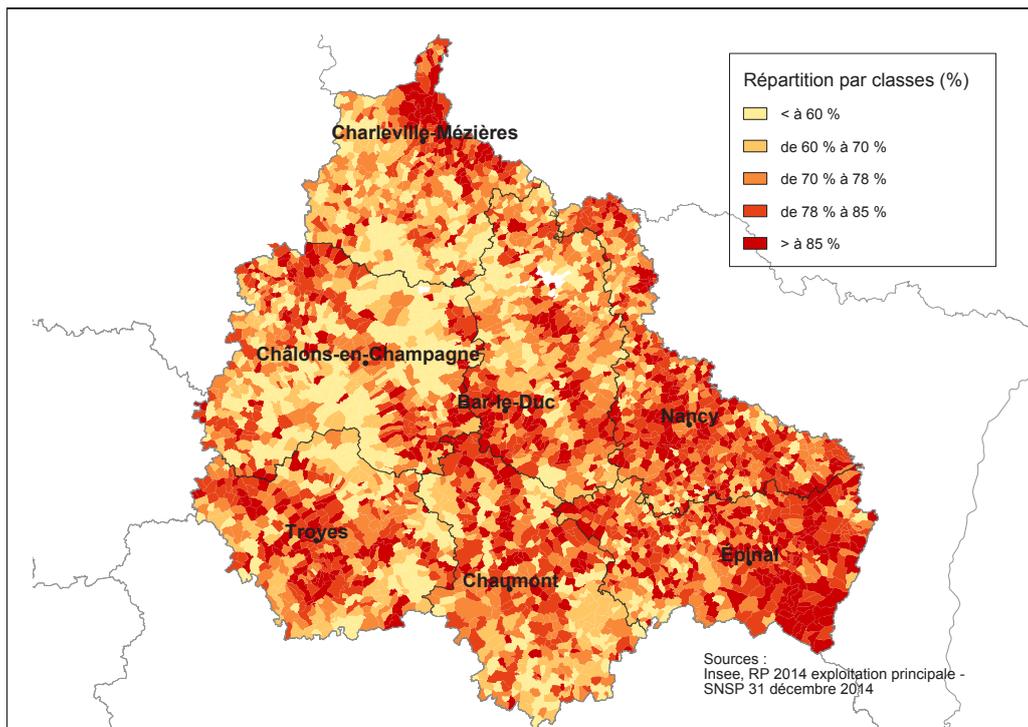
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Est

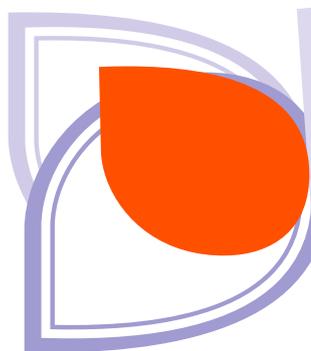


## Prestataires payés par la Carsat Nord-Est

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
08 - Ardennes	25 039	30 949	55 988
10 - Aube	26 935	35 254	62 189
51 - Marne	44 715	57 970	102 685
52 - Haute-Marne	17 511	22 488	39 999
54 - Meurthe-et-Moselle	56 866	73 971	130 837
55 - Meuse	17 022	21 633	38 655
88 - Vosges	37 174	47 367	84 541
<b>Total Carsat Nord-Est</b>	<b>225 262</b>	<b>289 632</b>	<b>514 894</b>
<b>Total hors Carsat Nord-Est</b>	<b>38 503</b>	<b>42 279</b>	<b>80 782</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>263 765</b>	<b>331 911</b>	<b>595 676</b>

Sources : Cnav, SNSP, Insee  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr) et Twitter.

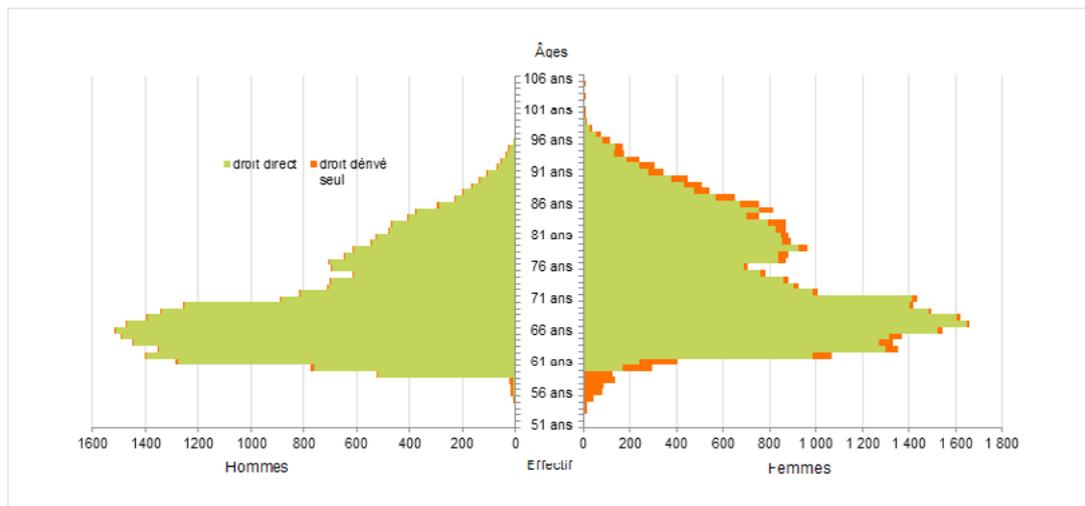


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 581	2 036	3 617
Droits directs (retraites personnelles)	1 452	1 363	2 815
Droits dérivés (retraites de réversion)	129	673	802
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	75	110	185
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	675	201	876
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,8 ans	62,1 ans
Droits dérivés	73,0 ans	71,3 ans	71,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	36,8%	28,5%	32,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 851	32 038	57 889
Retraités percevant un droit direct seul	24 758	19 925	44 683
Retraités percevant un droit dérivé seul	169	2 411	2 580
Retraités percevant les deux à la fois	924	9 702	10 626
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,7%	3,3%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 570	1 672	8 242
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,4 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	814 €	605 €	698 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 110 €	953 €	1 047 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,9%	53,1%	36,3%

## Pyramide des âges des résidents



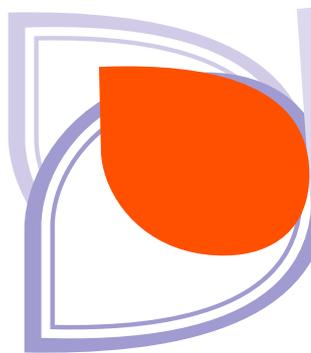
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

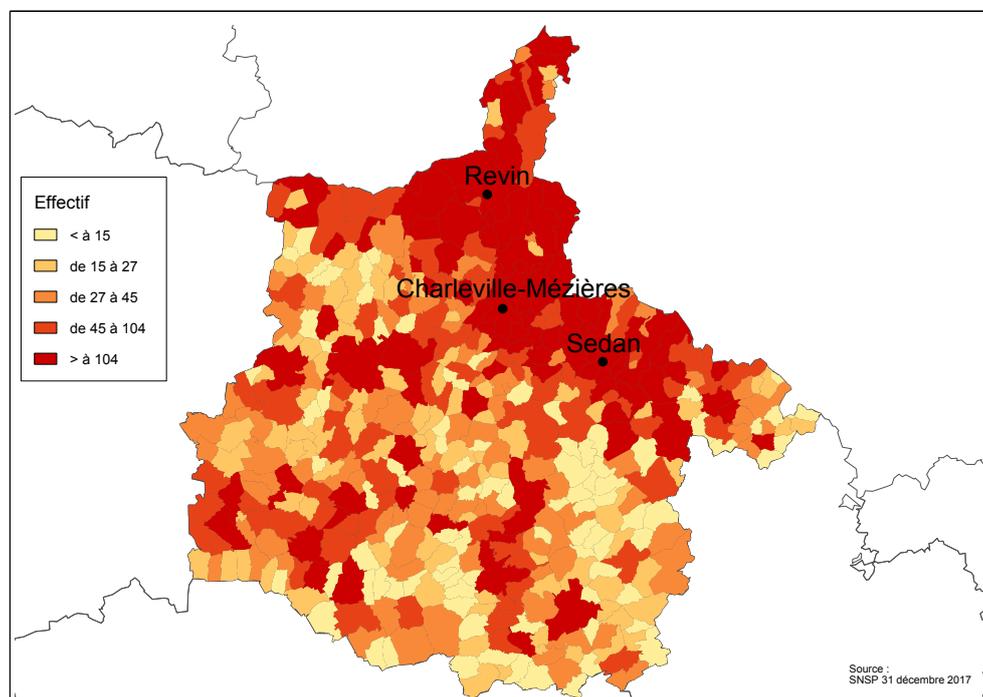
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



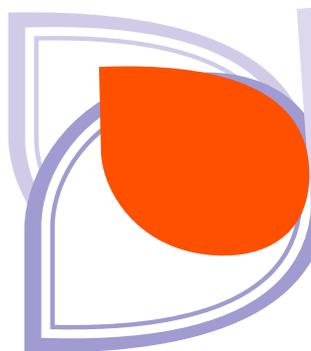
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Charleville-Mézières</b>			
Nombre total de retraités	4 221	5 872	10 093
Retraités percevant un droit direct seul	4 057	3 642	7 699
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	426	443
Retraités percevant les deux à la fois	147	1 804	1 951
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,4%	5,7%	6,0%
<b>Sedan</b>			
Nombre total de retraités	1 616	2 317	3 933
Retraités percevant un droit direct seul	1 539	1 312	2 851
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	184	194
Retraités percevant les deux à la fois	67	821	888
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	6,3%	6,1%
<b>Revin</b>			
Nombre total de retraités	775	944	1 719
Retraités percevant un droit direct seul	733	531	1 264
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	68	68
Retraités percevant les deux à la fois	42	345	387
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	3,2%	2,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

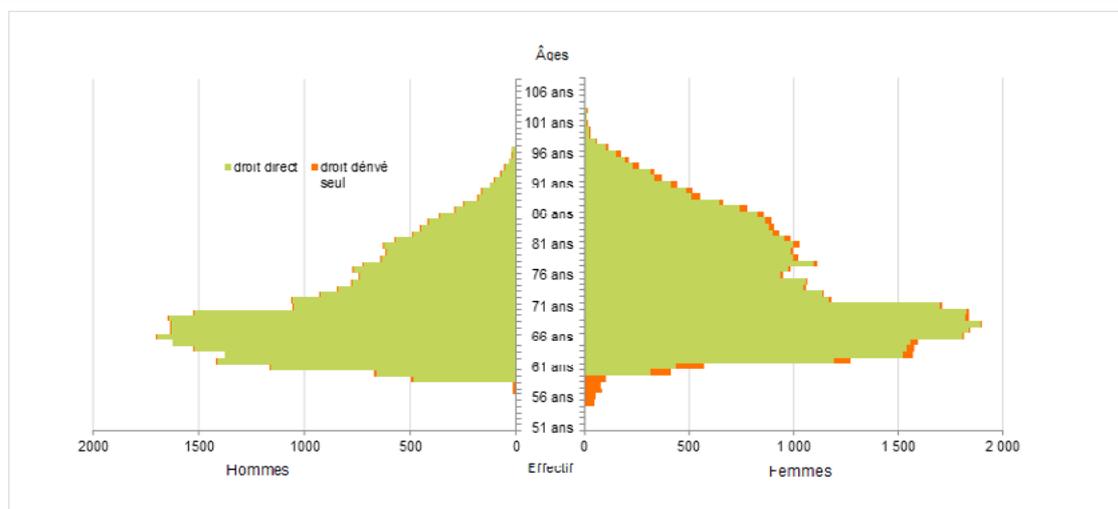


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 452	2 195	3 647
Droits directs (retraites personnelles)	1 325	1 579	2 904
Droits dérivés (retraites de réversion)	127	616	743
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	71	95	166
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	607	427	1 034
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,2 ans	71,7 ans	72,1 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	41,3%	31,5%	35,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	28 911	38 005	66 916
Retraités percevant un droit direct seul	27 622	26 182	53 804
Retraités percevant un droit dérivé seul	165	1 449	1 614
Retraités percevant les deux à la fois	1 124	10 374	11 498
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,9%	2,7%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 790	3 578	10 368
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	788 €	676 €	725 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 099 €	931 €	1 008 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	46,0%	33,5%

## Pyramide des âges des résidents



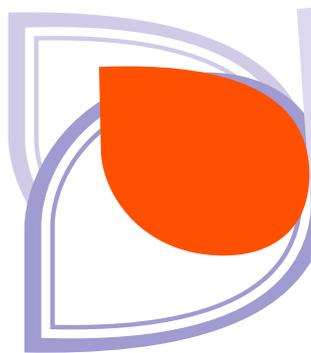
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

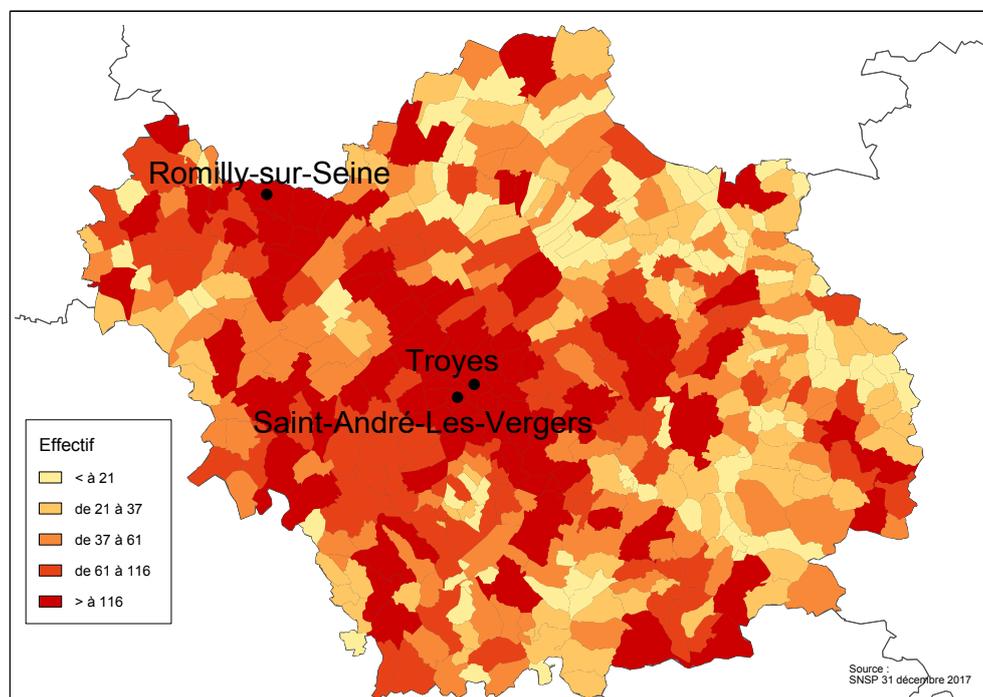
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



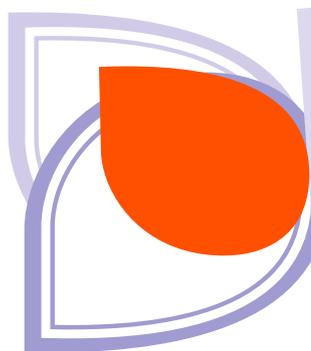
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Troyes</b>			
Nombre total de retraités	4 421	6 994	11 415
Retraités percevant un droit direct seul	4 197	4 613	8 810
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	263	285
Retraités percevant les deux à la fois	202	2 118	2 320
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,9%	4,9%	5,7%
<b>Romilly-sur-Seine</b>			
Nombre total de retraités	1 510	2 084	3 594
Retraités percevant un droit direct seul	1 441	1 333	2 774
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	95	100
Retraités percevant les deux à la fois	64	656	720
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	3,7%	4,0%
<b>Saint-André-les-Vergers</b>			
Nombre total de retraités	1 119	1 715	2 834
Retraités percevant un droit direct seul	1 078	1 201	2 279
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	47	48
Retraités percevant les deux à la fois	40	467	507
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,2%	2,2%	1,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

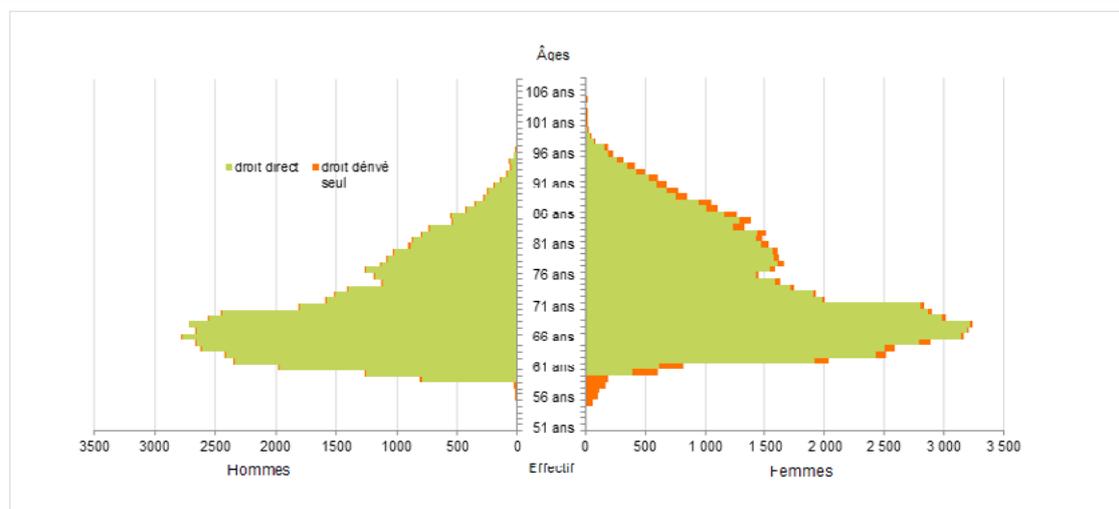


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 363	3 734	6 097
Droits directs (retraites personnelles)	2 207	2 670	4 877
Droits dérivés (retraites de réversion)	156	1 064	1 220
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	126	187	313
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 074	580	1 654
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,7 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,2 ans	72,3 ans	72,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	41,9%	34,1%	37,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 653	61 143	107 796
Retraités percevant un droit direct seul	45 238	42 139	87 377
Retraités percevant un droit dérivé seul	198	3 304	3 502
Retraités percevant les deux à la fois	1 217	15 700	16 917
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,6%	2,5%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 200	4 952	17 152
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,3 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	809 €	630 €	708 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 154 €	993 €	1 078 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,0%	48,0%	34,2%

## Pyramide des âges des résidents



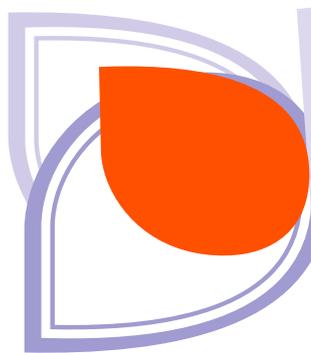
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

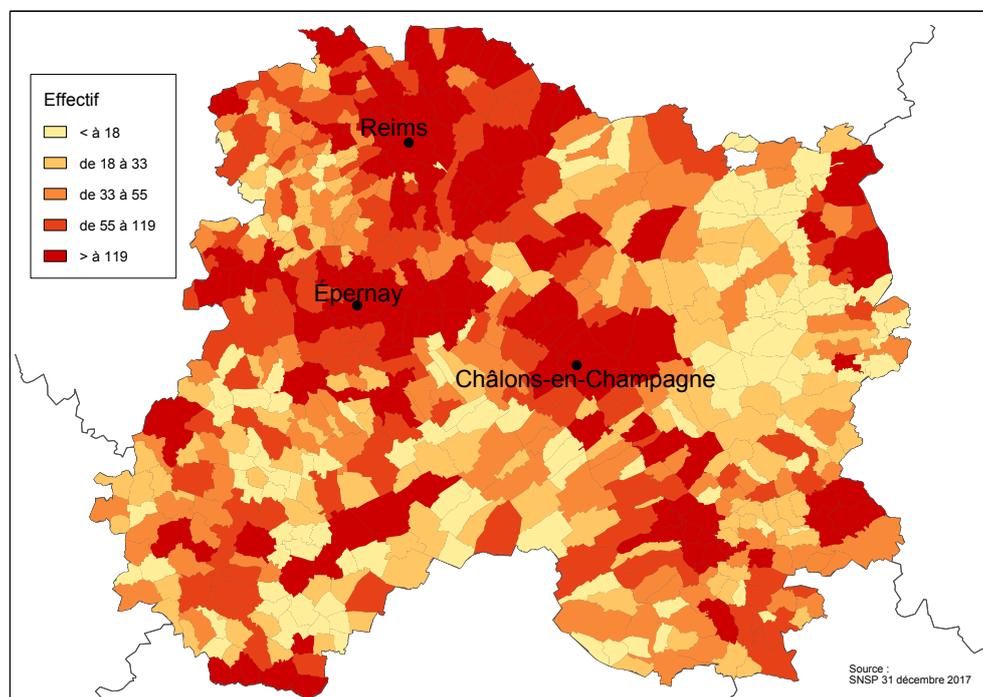
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



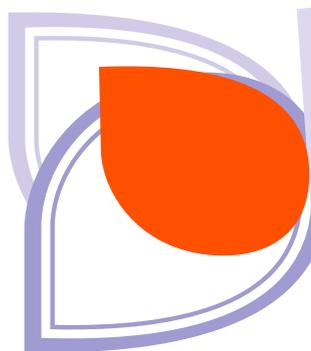
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Reims</b>			
Nombre total de retraités	12 316	17 861	30 177
Retraités percevant un droit direct seul	11 902	11 642	23 544
Retraités percevant un droit dérivé seul	46	968	1 014
Retraités percevant les deux à la fois	368	5 251	5 619
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	4,0%	4,4%
<b>Châlons-en-Champagne</b>			
Nombre total de retraités	3 223	4 716	7 939
Retraités percevant un droit direct seul	3 123	3 067	6 190
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	286	296
Retraités percevant les deux à la fois	90	1 363	1 453
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,8%	3,6%	4,1%
<b>Épernay</b>			
Nombre total de retraités	1 939	2 942	4 881
Retraités percevant un droit direct seul	1 877	1 931	3 808
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	177	181
Retraités percevant les deux à la fois	58	834	892
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,5%	3,2%	3,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

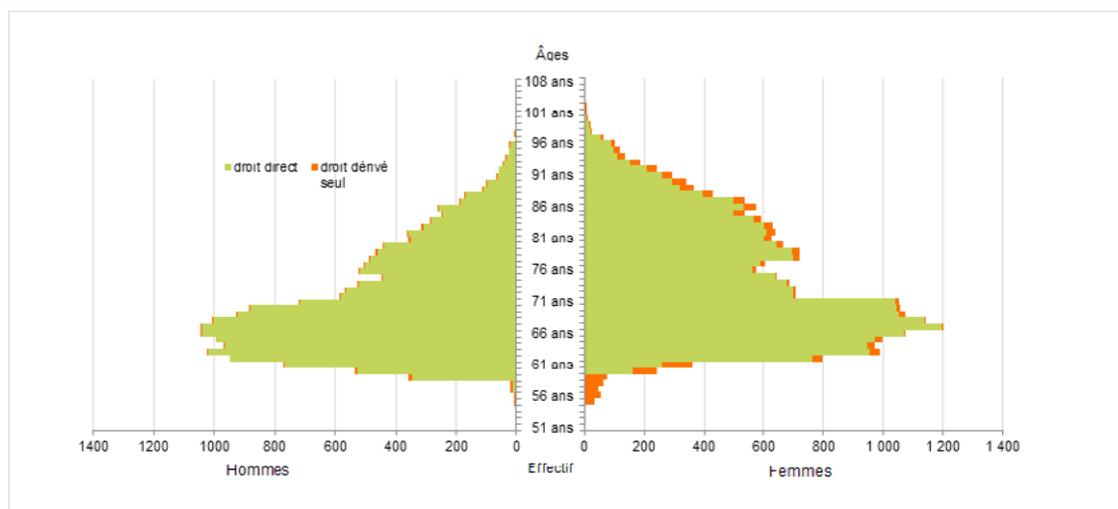


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 019	1 487	2 506
Droits directs (retraites personnelles)	920	995	1 915
Droits dérivés (retraites de réversion)	99	492	591
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	39	75	114
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	476	216	692
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,5 ans	72,3 ans	72,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	40,4%	29,4%	34,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 483	23 749	42 232
Retraités percevant un droit direct seul	17 648	15 790	33 438
Retraités percevant un droit dérivé seul	150	1 321	1 471
Retraités percevant les deux à la fois	685	6 638	7 323
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	2,6%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 856	1 723	6 579
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	773 €	605 €	678 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 107 €	942 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,9%	56,3%	39,5%

## Pyramide des âges des résidents



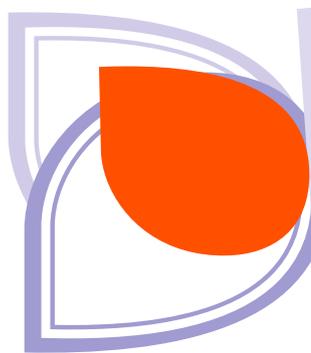
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

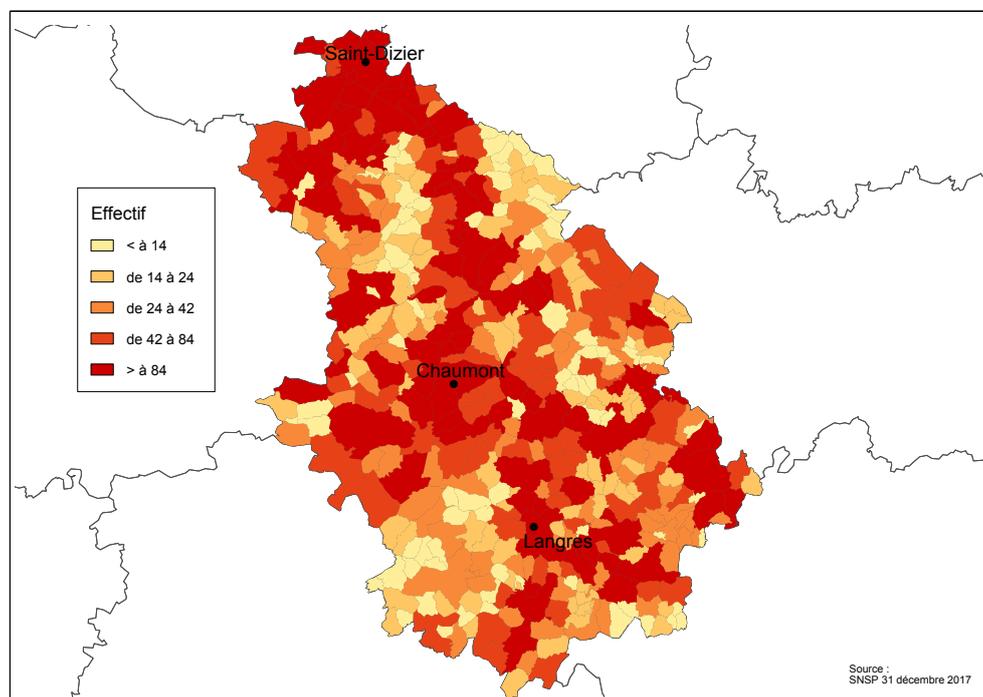
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Dizier</b>			
Nombre total de retraités	2 351	3 398	5 749
Retraités percevant un droit direct seul	2 248	1 941	4 189
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	215	226
Retraités percevant les deux à la fois	92	1 242	1 334
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,1%	4,5%	4,4%
<b>Chaumont</b>			
Nombre total de retraités	2 033	2 923	4 956
Retraités percevant un droit direct seul	1 959	1 998	3 957
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	141	147
Retraités percevant les deux à la fois	68	784	852
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,6%	3,4%	3,1%
<b>Langres</b>			
Nombre total de retraités	708	1 040	1 748
Retraités percevant un droit direct seul	685	685	1 370
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	57	62
Retraités percevant les deux à la fois	18	298	316
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,8%	3,7%	3,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

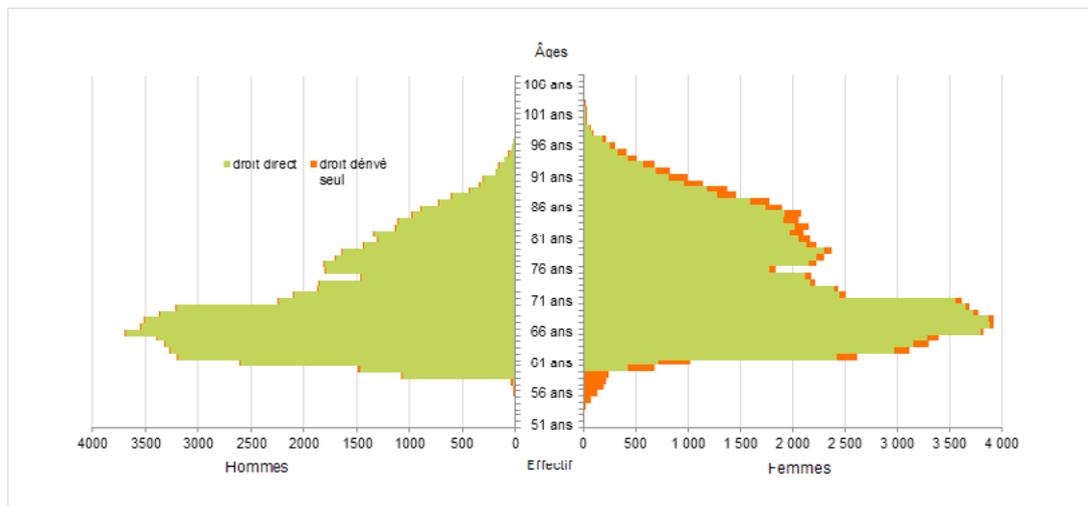


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 480	5 378	8 858
Droits directs (retraites personnelles)	3 242	3 781	7 023
Droits dérivés (retraites de réversion)	238	1 597	1 835
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	176	232	408
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 471	670	2 141
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,9 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,2 ans	72,6 ans	72,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	46,5%	33,5%	39,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	63 484	80 467	143 951
Retraités percevant un droit direct seul	61 561	52 742	114 303
Retraités percevant un droit dérivé seul	253	5 194	5 447
Retraités percevant les deux à la fois	1 670	22 531	24 201
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,9%	2,5%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 990	5 179	20 169
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	829 €	635 €	721 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 153 €	997 €	1 087 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,6%	50,7%	35,1%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

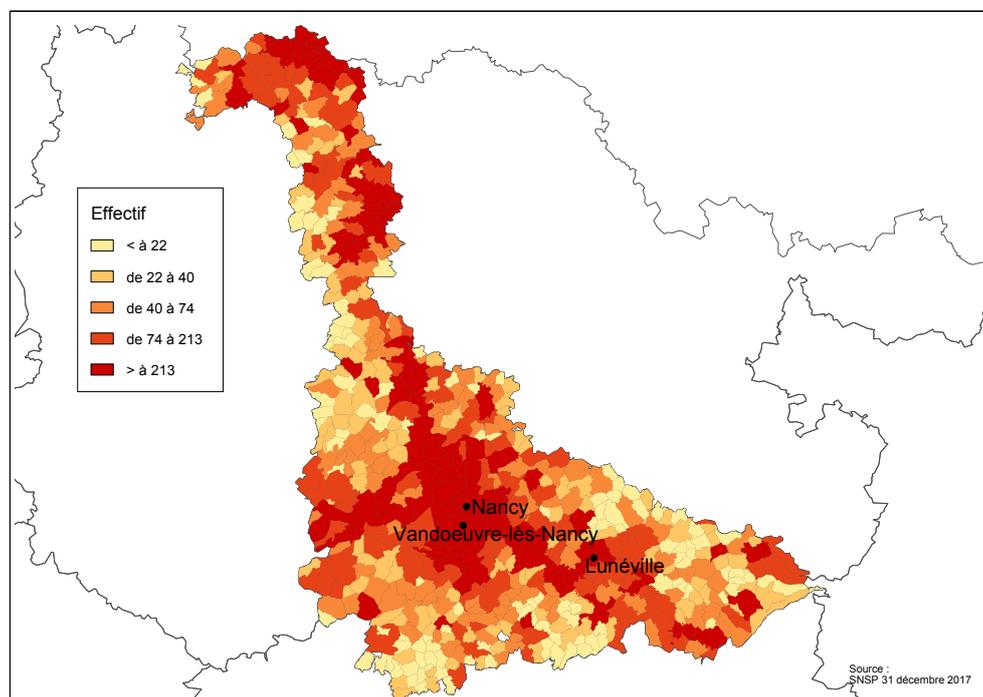
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

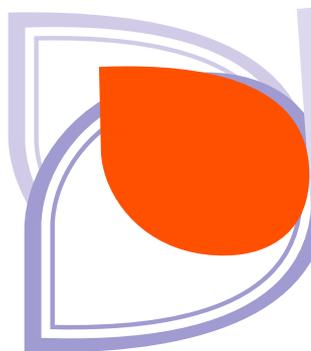
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nancy</b>			
Nombre total de retraités	5 544	8 516	14 060
Retraités percevant un droit direct seul	5 397	6 053	11 450
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	435	458
Retraités percevant les deux à la fois	124	2 028	2 152
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,8%	5,4%	6,7%
<b>Vandœuvre-lès-Nancy</b>			
Nombre total de retraités	2 128	3 030	5 158
Retraités percevant un droit direct seul	2 057	2 042	4 099
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	161	171
Retraités percevant les deux à la fois	61	827	888
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,2%	5,0%	6,8%
<b>Lunéville</b>			
Nombre total de retraités	1 689	2 346	4 035
Retraités percevant un droit direct seul	1 604	1 467	3 071
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	116	123
Retraités percevant les deux à la fois	78	763	841
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,6%	3,4%	3,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

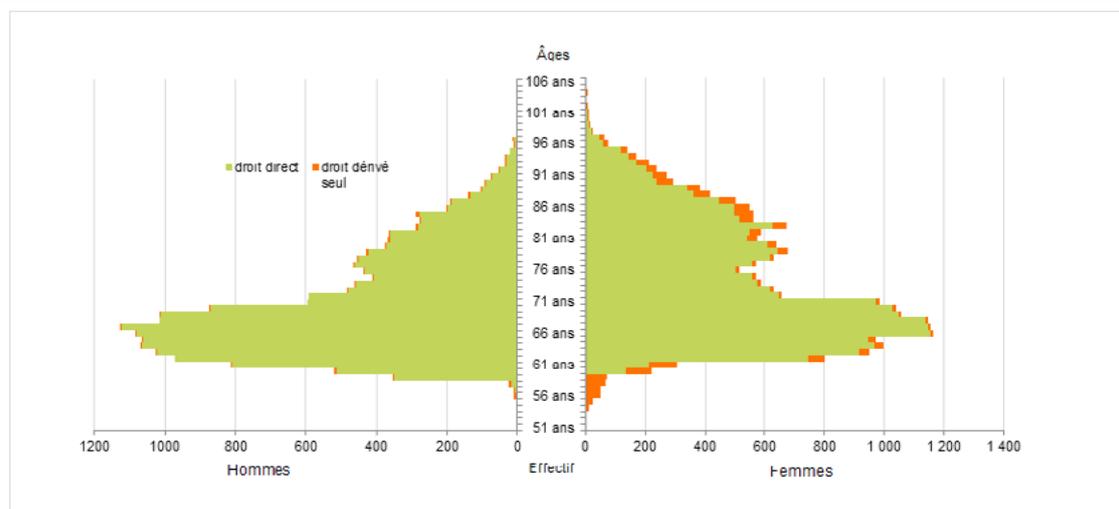


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	996	1 407	2 403
Droits directs (retraites personnelles)	921	975	1 896
Droits dérivés (retraites de réversion)	75	432	507
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	48	77	125
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	449	176	625
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	75,1 ans	71,4 ans	72,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	44,3%	34,1%	39,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 208	22 890	41 098
Retraités percevant un droit direct seul	17 490	14 915	32 405
Retraités percevant un droit dérivé seul	126	1 506	1 632
Retraités percevant les deux à la fois	592	6 469	7 061
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,3%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 014	1 613	6 627
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,6 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	772 €	588 €	670 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 115 €	938 €	1 041 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,2%	58,2%	40,4%

## Pyramide des âges des résidents



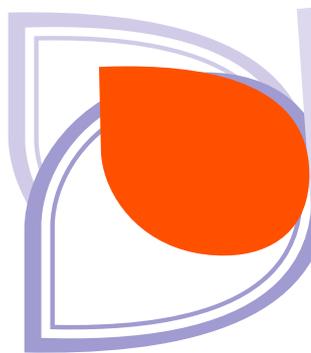
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

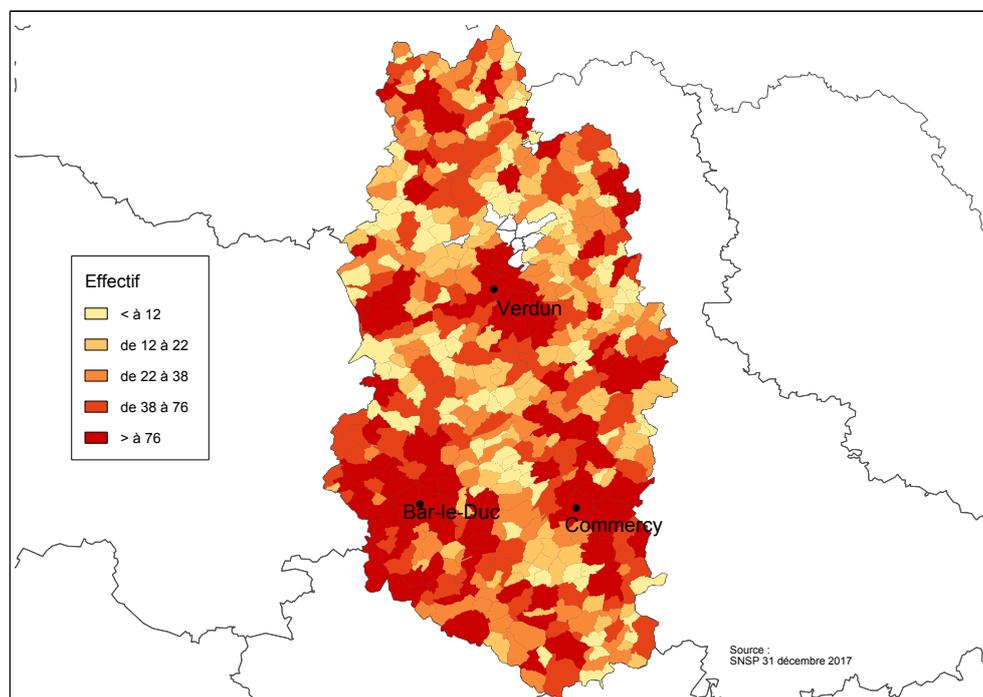
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



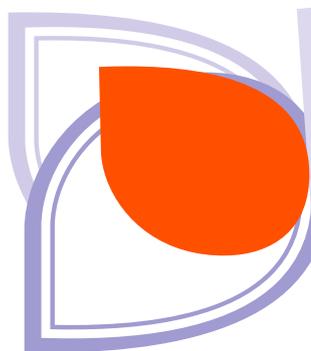
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Verdun</b>			
Nombre total de retraités	1 543	2 274	3 817
Retraités percevant un droit direct seul	1 493	1 436	2 929
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	142	145
Retraités percevant les deux à la fois	47	696	743
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,5%	4,9%	4,7%
<b>Bar-le-Duc</b>			
Nombre total de retraités	1 361	2 070	3 431
Retraités percevant un droit direct seul	1 308	1 362	2 670
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	95	99
Retraités percevant les deux à la fois	49	613	662
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,8%	3,6%	4,1%
<b>Commercy</b>			
Nombre total de retraités	526	750	1 276
Retraités percevant un droit direct seul	510	427	937
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	48	49
Retraités percevant les deux à la fois	15	275	290
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,8%	5,1%	4,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

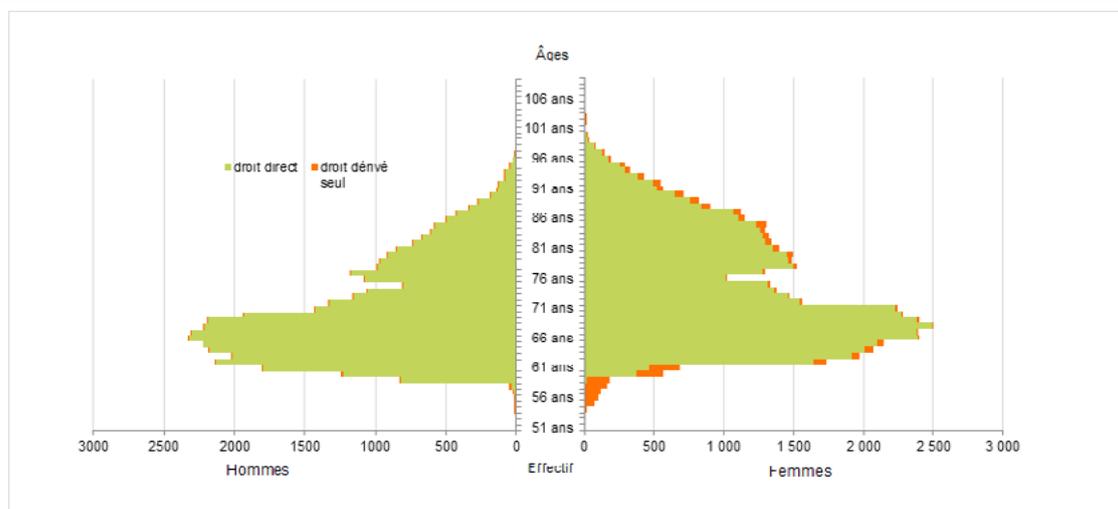


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 204	3 124	5 328
Droits directs (retraites personnelles)	1 959	2 123	4 082
Droits dérivés (retraites de réversion)	245	1 001	1 246
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	87	151	238
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 029	490	1 519
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	61,9 ans
Droits dérivés	76,4 ans	72,9 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	38,8%	27,2%	32,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	40 156	50 631	90 787
Retraités percevant un droit direct seul	38 210	32 973	71 183
Retraités percevant un droit dérivé seul	231	2 373	2 604
Retraités percevant les deux à la fois	1 715	15 285	17 000
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,9%	2,2%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 840	3 853	14 693
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	822 €	656 €	729 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 107 €	927 €	1 021 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,8%	52,4%	36,3%

## Pyramide des âges des résidents



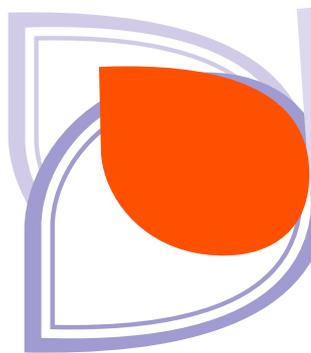
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

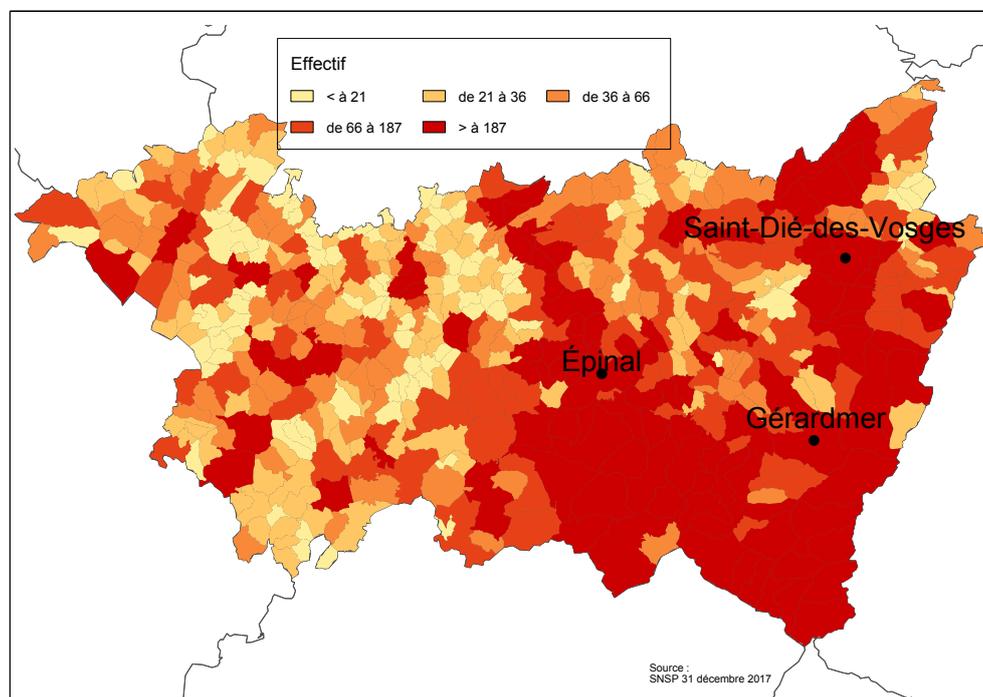
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Épinal</b>			
Nombre total de retraités	2 627	3 999	6 626
Retraités percevant un droit direct seul	2 500	2 560	5 060
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	205	218
Retraités percevant les deux à la fois	114	1 234	1 348
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,4%	4,6%	4,9%
<b>Saint-Dié-des-Vosges</b>			
Nombre total de retraités	2 053	3 097	5 150
Retraités percevant un droit direct seul	1 965	1 936	3 901
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	125	132
Retraités percevant les deux à la fois	81	1 036	1 117
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,0%	3,6%	3,8%
<b>Gérardmer</b>			
Nombre total de retraités	1 098	1 352	2 450
Retraités percevant un droit direct seul	1 054	897	1 951
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	65	67
Retraités percevant les deux à la fois	42	390	432
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,1%	2,2%	2,2%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.